

Arrêté n°12-174

Arrêté modifié fixant la liste des membres de la conférence de territoire des Yvelines

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le code de la santé publique et notamment son article L.1434-17 ;
- VU le décret no 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- VU le décret no 2010-347 du 31 mars 2010 relatif à la composition et au mode de fonctionnement des conférences de territoire;
- VU le décret n°2010-938 du 24 Août 2010 modifiant les dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- VU l'Arrêté n°2010-646 du 15 novembre 2010 relatif à la définition des territoires de santé de la région Ile-de-France et à la création des conférences de territoire
- VU l'Arrêté n°10-683 modifié du 30 décembre 2010 fixant la liste des membres de la conférence de territoire des Yvelines

ARRETE

Article 1 : La Conférence de territoire est composée de 50 membres au plus.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la conférence est de quatre ans, renouvelable une fois.

Article 3 : La Conférence de territoire comprend les membres suivants :

1) Pour les représentants des établissements de santé :

-au titre des représentants des personnes morales gestionnaires :

a) pour les établissements publics de santé :

- a 1)- **en tant que titulaire :** Monsieur BLOCH-Directeur Poissy(FHF)
 - **en tant que suppléant :** Monsieur COLIN-Directeur Versailles(FHF)
- a 2) - **en tant que titulaire :** Monsieur CASPARD-Directeur Mantes La Jolie(FHF)
 - **en tant que suppléant :** Madame LACROIX-Directrice Meulan Les Mureaux(FHF)

b) pour les établissements sanitaires privés à but lucratif :

- b 1)- **en tant que titulaire :** Docteur Gilbert LEBLANC-CMC de l'Europe(FHP)
 - **en tant que suppléant :** Edwige MASSON-Clinique de soins de suite et de réadaptation C3S
- b 2)- **en tant que titulaire :** Béatrice CAUX-Hôpital Privé de l'ouest parisien(FHP)
 - **en tant que suppléant :** Jean DERMERSEDIAN-Centre d'hémodialyse de Mantes

c) pour les établissements sanitaires privés à but non lucratif :

- c 1)) - **en tant que titulaire :** Cécile SPENDER-Clinique Médicale de la Porte Verte(FEHAP-URIOPSS)
 - **en tant que suppléant :** Thierry HACHEREZ-CRF RICHEBOURG

-au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

a) pour les établissements publics de santé :

- a 1)- **en tant que titulaire :** Docteur HAZAN-Président de CME de Mantes(FHF)
 - **en tant que suppléant :** Docteur MARCEL-Président de CME de Charcot(FHF)
- a 2)- **en tant que titulaire :** Docteur CHAUFFERT-CME RAMBOUILLET (FHF)
 - **en tant que suppléant :** Docteur THUBERT- Président de CME du Centre Hospitalier de CHEVREUSE

b) pour les établissements privés à but lucratif :

- b 1)- **en tant que titulaire :** Docteur Lionel SAVEY-CME Hôpital privé ouest parisien(FHP)
- b 2)- **en tant que titulaire :** Dr Xavier FAVEREAU-hôpital Privé Parly 2(FHP)

c) pour les établissements sanitaires privés à but non lucratif :

- **en tant que titulaire :** Jean-Pierre AQUINO-CME Clinique médicale de la Porte Verte(FEHAP-URIOPSS)
- **en tant que suppléant :** Dr Michel JACQ-Président de CME -Centre Gilbert Raby

2) Pour les représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

-au titre des personnes âgées :

- a) - **en tant que titulaire :** Bénédicte OZANNE-Les jardins de Médecis-AUBERGENVILLE-SYNERPA
 - **en tant que suppléant :** Alain VIDAL-La Rose des Vents-VILENNES Sur SEINE-SYNERPA
- b) - **en tant que titulaire :** Régis CALMER-EHPAD LE FORT MANOIR-URIOPSS Ile-de-France
 - **en tant que suppléant :** Elisabeth FULLER-Résidence St Joseph-URIOPSS
- c) - **en tant que titulaire :** Michèle BERREZEI-SSIAD Fondation Leopold BELLAN-FEHAP
 - **en tant que suppléant :** Anne-Marie TERNISIEN-EHPAD Fondation Leopold BELLAN-FEHAP
- d)-**en tant que titulaire :** Monsieur DARDE-Directeur Plaisir Grignon-FHF
 - **en tant que suppléant :** Lydie ROSSIGNOL-POISSY-ADESSADOMICILE

-au titre des personnes handicapées :

a) **-en tant que titulaire :** François LECOMTE-L' Envol-URAPEI
-en tant que suppléante : Marie-Laure LE RET-SAVS APF

b) **-en tant que titulaire :** Olivier SAINSAULIEU-APAJH 78
-en tant que suppléant : Jean HUET-Association Confiance-Pierre BOULENGER-FEGAPEI

c) **-en tant que titulaire :** Gérard CHAUMONT-Association Les Chemins de l'Eveil-FEHAP
-en tant que suppléant : Dominique FRANCOIS-Institut d'Education Motrice Château de RICHEBOURG-FEHAP

d) **-en tant que titulaire :** Brigitte THIBON-BERTHELOT-FAM-VIVRE ENSEMBLE-URIOPSS
-en tant que suppléant : Gil AUGIS-ITEP Jeanne Chevillotte-URIOPSS

3) Pour les représentants des organismes oeuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité :

a) **-en tant que titulaire :** Maryline BREMENT-MARCHESSEAU-Institut de Promotion de la Santé de Saint-Quentin en Yvelines
-en tant que suppléante : Nicole BOCK-CCAS 78

b) **-en tant que titulaire :** Gwenaëlle GUILLOU-CODES 78
-en tant que suppléant : Sabine DURAND-GASELIN-CODES 78

c) **-en tant que titulaire :** Bruno ROMANETTO-Association de Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et de l'adulte-YVELINES
-en tant que suppléant : Olivier CAILLE-Point Accueil Ecoute jeunes

4) Pour les représentants des professionnels de santé libéraux et des internes en médecine :

a) pour les médecins libéraux (URPS):

a 1) **-en tant que titulaire :** Dr Dominique GIGNAC-ORL- SARTROUVILLE
-en tant que suppléant : Dr François BONNAUD

a 2) **-en tant que titulaire :** Dr Sylvie HUBINOIS-Pédiatre-SAINT GERMAIN EN LAYE
-en tant que suppléant : Dr Eric CHARDIN-Médecine Générale-POISSY

a 3) **-en tant que titulaire :** Dr Jean-Philippe GRUNDELER-Médecine Générale-LE CHESNAY
-en tant que suppléant : Dr Joel GAILLEDREAU-Psychiatre-ELANCOURT

b) pour les masseurs kinésithérapeutes (URPS) :

-en tant que titulaire : Laurent HUT
-en tant que suppléant : Dominique AKNINE

c) pour les infirmiers :

-en tant que titulaire : Christian MAILLARD
-en tant que suppléant : Christophe SIMONET

d) pour les autres professionnels de santé :

-en tant que titulaire : Dr Yann RAULT-Chirurgien dentiste
-en tant que suppléant : Florence LOYER-Pharmacienne

- e) pour les internes en médecine :
- en tant que titulaire : Anouck MINTANDJIAN SRP-IMG
 - en tant que suppléant : Fabien LE BRAS SIHP

5) Pour les représentants des centres de santé, maisons de santé, pôles de santé et réseaux de santé :

- a) au titre des centres de santé, maisons de santé et pôles de santé :
- en tant que titulaire : Dr Corinne ROBIN-Centre de Santé Municipal- Conflans Sainte Honorine
 - en tant que suppléant : Dr Marie-Hélène CERTAIN-Maison de Santé pluridisciplinaire des Mureaux
- b) au titre des réseaux de santé :
- en tant que titulaire : Valérie CORNU-Réseau ODYSSE
 - en tant que suppléant : Roselyne FAGUET-Réseau EPSILON

6) Pour les représentants des établissements assurant des activités de soins à domicile :

- en tant que titulaire : Yveline BILY- HAD Yvelines Sud-FNEHAD

7) Pour les services de santé au travail :

- en tant que titulaire : Blandine BOISNARD-YST Saint-Germain en Laye
- en tant que suppléant : Docteur Geneviève BOULANGER-ACMS St Quentin-en-Yvelines

8) Pour les représentants des usagers :

- a) au titre des associations agréées :
- a 1)-en tant que titulaire : Monsieur Valery FASSIAUX-Association de familles de traumatisés crâniens
 - en tant que suppléante : Bernadette FILIPPI-AFTC
 - a 2)-en tant que titulaire : Chantal ROBERT-Association France Alzheimer 78
 - en tant que suppléante : Monique CRUETTE- Association France Alzheimer 78
 - a 3)-en tant que titulaire : Bernadette BROUART - UFC QUE CHOISIR
 - en tant que suppléante : Michel JACOTIN-CL.CV78
 - a 4)-en tant que titulaire : Marc ABOU-APF
 - en tant que suppléant : Annick GODARD –UDAF78

 - a 5)- en tant que titulaire : Joseph PACHERIE-UDAF 78
 - en tant que suppléant : Xavier BERTRAND-UDAF
- b) au titre des associations de personnes handicapées :
- en tant que titulaire : Roselyne TOUROUDE-UNAFAM 78
 - en tant que suppléant : Jean-Marc CHAUVEAU-APF
- c) au titre associations de retraités et personnes âgées
- c 1) - en tant que titulaire : Claude MIGAUD-CODERPA 78
 - en tant que suppléant : Michèle CAIGNON-CODERPA 78
 - c 2) - en tant que titulaire : Guy BOURGOIN-CODERPA 78
 - en tant que suppléant : Alain FARGES-CODERPA 78

9) Pour les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements :

- a) pour les conseillers régionaux :
- en tant que titulaire : Serge GUERIN
 - en tant que suppléant : Françoise DESCAMPS-CROSNIER
- b) pour les représentants des communautés de communes :
- b 1) - en tant que titulaire : Hervé FLEURY - Communauté d'agglomération Grand Parc
 - en tant que suppléant : Samuel BOUREILLE, vice-président de la communauté d'agglomération de Mantes

b 2)- en tant que titulaire : Jean-Marie TETART-Président de la communauté de communes du Pays Houdanais
- en tant que suppléant : Claude FOSSE-Délégué communauté de communes du Pays Houdanais

c) pour les représentants de communes :

c 1) -en tant que titulaire : Emmanuel LAMY, maire de Saint-Germain-en-Laye

c 2)-en tant que titulaire : Frédéric BERNARD, maire de POISSY

-en tant que suppléant : Patrick LEFOULON, adjoint au maire de Mantes-la-Ville

d) pour les représentants des conseils généraux :

d1) - en tant que titulaire : Michel VIGNIER

- en tant que suppléant : Jean-François RAYNAL

d 2) - en tant que titulaire : Daniel LEVEL

- en tant que suppléant : Maurice SOLIGNAC

10) Pour les représentants de l'ordre des médecins :

- en tant que titulaire : Dr Frédéric PRUDHOMME

- en tant que suppléant : Dr Pierre-Yves DEVYS

11) Pour les personnalités qualifiées :

-Marline DABRION-Sociologue

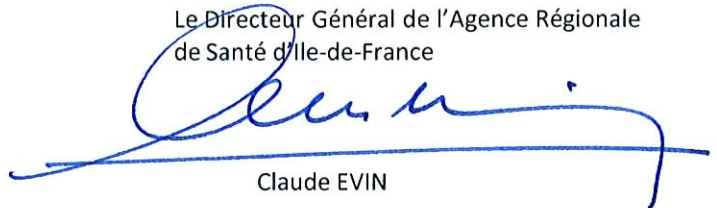
-Djillali ANNANE- Doyen-Faculté de Médecine

Article 4: Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'île de France.

Article 5: Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Paris le 29 mai 2012

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé d'Île-de-France



Claude EVIN